

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

BOUSQUET Bernard	Mr JAMME Karol	
CANTALOUBE Séverine	LAVABRE Jacqueline	
CONDOMINES Alain	SERRES Daniel	
CONDOMINES Vanessa	VILLENEUVE Sébastien	
GARRIGUES Nathalie		

**Étaient absents excusé(e)s :** Mr MERIC Patrice et SERRES Marlène,

**Secrétaire de séance :** Mme CANTALOUBE Séverine

**I - DELIBERATIONS PRISES**

- **Vote du Compte Administratif 2024 de la commune et approbation du compte de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du C.A. 2024, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets du II A1 de sa vue d'ensemble ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Dépenses de fonctionnement : 270 401.21 €  
 Recettes de fonctionnement : 234 917.20 €  
 ✓ avec un excédent reporté de 2023 de : 97 201.08 €

Dépenses d'Investissement : 133 888.31 €  
 Recettes d'Investissement : 367 389.85 €  
 ✓ avec un excédent d'investissement reporté de 2023 : 126 728.19 €  
 ✓ et un total des restes à réaliser à reporter en 2025 : 250 323.00 € en dépenses et 65 814.00 € en recettes

**TOTAL CUMULE des dépenses : 654 612.52 €**  
**TOTAL CUMULE des recettes : 892 050.32 €**

Mme. le Maire sort de la salle, et le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes du C.A. 2024 de la commune ainsi que le compte de gestion 2024 du service de gestion comptable de Saint Affrique.

- **Vote du Compte Administratif 2024 du service assainissement et approbation du compte de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du C.A. 2024, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets du II A1 de sa vue d'ensemble ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Dépenses de fonctionnement : 3 277.74 €  
 Recettes de fonctionnement : 68 783.07 €  
 ✓ avec un excédent d'exploitation reporté de 2023 : 2 717.12 €

Dépenses d'Investissement : 647 137.01 €  
 Recettes d'Investissement : 755 481.20 €  
 ✓ avec un déficit d'investissement reporté de 2023 : 68 579.85 €  
 ✓ et un total des restes à réaliser à reporter en 2025 : 29 998.00 € en dépenses et 149 636.00 € en recettes.

**TOTAL CUMULE des dépenses : 748 992.60 €**  
**TOTAL CUMULE des recettes : 976 617.39 €**

Mme. le Maire sort de la salle, et le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes du C.A. 2024 du service assainissement ainsi que le compte de gestion 2024 du service de gestion comptable de Saint Affrique.

- **Vote du Compte Administratif 2024 du lotissement et approbation du compte de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du C.A. 2024, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets du II A1 de sa vue d'ensemble ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Dépenses de fonctionnement : 194 476.73 €  
Recettes de fonctionnement : 135 406.25 €  
✓ avec un excédent reporté de 2023 de : 0.61 €

Dépenses d'Investissement : 194.765.00 €  
Recettes d'Investissement : 194 464.25 €  
✓ avec un excédent reporté de 2023 de : 300.75 €

**TOTAL CUMULE des dépenses : 389 241.73 €**  
**TOTAL CUMULE des recettes : 330 171.86 €**

Mme. le Maire sort de la salle, et le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes du C.A. 2024 du lotissement ainsi que le compte de gestion 2024 du service de gestion comptable de Saint Affrique.

- **Vote du Compte Administratif 2024 du budget photovoltaïque et approbation du compte de gestion 2024 du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du C.A. 2024, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets du II A1 de sa vue d'ensemble ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Dépenses de fonctionnement : 3 996.32 €  
Recettes de fonctionnement : 5 832.68 €  
✓ Avec un excédent de fonctionnement reporté de 2023 de : 3 114.19 €

Dépenses d'Investissement : 0.00 €  
Recettes d'Investissement : 3 876.49 €  
✓ Avec un excédent d'investissement reporté de 2023 de : 9 729.09 €

**TOTAL CUMULE des dépenses : 3 996.32 €**  
**TOTAL CUMULE des recettes : 22 552.45 €**

Mme. le Maire sort de la salle, et le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes du C.A. 2024 du lotissement ainsi que le compte de gestion 2024 du service de gestion comptable de Saint Affrique.

## • Affectation du résultat du budget de la commune

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAMARE Jacqueline Maire  
 Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
 Constatant que le compte administratif apparaît  
 Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES : Contre Pour

- un excédent de fonctionnement de 61 717,07 €  
 - un déficit de fonctionnement de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A. Résultat de l'exercice</b>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-35 494,01 €
<b>B. Résultats antérieurs réperçus</b>		
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		97 231,86 €
<b>C. Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		61 717,07 €
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>		
<b>D. Solde d'exécution d'investissement</b>		
		346 259,73 €
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		
		184 008,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	0,00 €
<b>AFFECTATION n° C</b>	=G+H	61 717,07 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		61 717,07 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

## • Affectation du résultat du budget assainissement

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué s'est réuni en session sous la présidence de Mme LAMARE Jacqueline Maire.  
 Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice  
 Constatant que le compte administratif apparaît  
 Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES : Contre Pour

- un excédent d'exploitation de 68 222,45 €  
 - un déficit d'exploitation de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	65 505,33 €
<b>dont b.</b> Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
<b>c.</b> Résultats antérieurs de l'exercice	2 717,12 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> <i>(Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	68 222,45 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	39 784,24 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	115 638,00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	0,00 €
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	68 222,45 €
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0,00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	0,00 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	68 222,45 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

**• Affectation du résultat du budget lotissement**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LAVABRE, Jacqueline, Le Maire

Nombre de membres à l'exercice : 11

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre Pour

- un excédent de fonctionnement de 0 00 €
- Un déficit de fonctionnement de -59 069 67 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

**A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 59 070 46 €

**B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0 00 €

**C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) -59 069 67 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 0 00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0 00 €

Besoin de financement F =D+E 0 00 €

AFFECTATION = C =G+H 0 00 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

	0 00 €
	0 00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 59 069 67 €

**• Affectation du résultat du budget photovoltaïque**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Mme LAVABRE, Jacqueline, Président

Nombre de membres à l'exercice : 11

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Constatant que le compte administratif fait apparaître

VOTES : Contre Pour

- un excédent d'exploitation de 4 950 55 €
- un déficit d'exploitation de 0 00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 950 55 €
<b>dont b.</b> Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0 00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	3 114 16 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	4 950 55 €
(si d. c-1 négatif, report du déficit ligne D 002 et-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	13 676 53 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0 00 €
Besoin de financement = e. + f.	0 00 €
AFFECTATION (2) = d.	4 950 55 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0 00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0 00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	4 950 55 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

• **Taux d'imposition 2025 des taxes directes locales**

Madame le Maire rappelle que les Délibérations relatives au vote des taux des deux taxes directes locales dont est bénéficiaire la Commune, à savoir : les Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti, doivent être notifiées aux Services Fiscaux. Compte tenu du produit fiscal attendu à hauteur de 92 161.00 € et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction des Services Fiscaux.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025 par rapport à ceux de 2024, à savoir : Taxe sur le Foncier Bâti : 35.69 % et Taxe sur le Foncier Non Bâti : 72.00 %.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Taxes	Bases d'imposition Prévis. pour 2025	Taux	Produits
1 – TF B	190 200.00 €	35.69 %	67 882.00 €
2 – TF NB	21 700.00 €	72.00 %	15 624.00 €
3 – TH R.S	91 100.00 €	9.50 %	8 655.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>92 161.00 €</b>

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour 2025, et a voté les taux comme suit :

-	Taxe sur le Foncier Bâti	35.69 %
-	Taxe sur le Foncier Non Bâti	72.00 %
-	Taxe d'Habitation résidences secondaires	9.50 %

• **Vote du B.P. 2025 du budget « Photovoltaïque »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2025 qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Fonctionnement budget photovoltaïque : 10 750.55 € en dépenses et en recettes  
 - Dont un excédent reporté de 2024 de 4 950.55 €

Investissement budget photovoltaïque : 17 482.58 € en dépenses et en recettes  
 ✓ Dont un excédent reporté de 2024 : 13 605.58 €

Total du Budget 2025 : 28 233.13 € en dépenses et en recettes

Après avoir oui cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité d'approuver les comptes du B.P. 2025 du photovoltaïque.

• **Vote du B.P. 2025 du budget « Lotissement »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2025 qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Fonctionnement budget lotissement : 136 256.99 € en dépenses et en recettes  
 - Avec un déficit reporté de 2024 de 59 069.87 €

Investissement budget lotissement : 40 000.00 € en dépenses et en recettes

Total du Budget 2025 : 176 256.99 € en dépenses et en recettes

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité d'approuver les comptes du B.P. 2025 du lotissement.

• **Vote du B.P. 2025 du budget « Assainissement »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2025 qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Fonctionnement budget Assainissement : 73 522.45 € en dépenses et en recettes

✓ Dont un excédent d'investissement reporté de 2024 de : 68 222.45 €

Investissement budget Assainissement : 251 642.79 en dépenses et en recettes

✓ Dont un excédent d'investissement reporté de 2024 de : 39 764.34 €

✓ Dont un report de restes à réaliser de 2024 de 29 998.00 € en dépenses et 149 636.00 € en recettes

Total du Budget 2025 : 325 165.24 € en dépenses et en recettes

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'approuver les comptes du B.P. 2025 du budget eau et assainissement.

• **Vote du B.P. 2025 du budget « commune »**

•

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2025 du budget principal, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Fonctionnement budget principal : 280 571.07 € en dépenses et en recettes

✓ Dont un excédent reporté de 2024 de : 61 717.07 €

Investissement budget principal : 466 975.00 € en dépenses et 517 925.80.00 en recettes

✓ Dont un excédent d'investissement reporté de 2024 : 360 229.73 €

✓ Et un solde des restes à réaliser de 2024 : 250 323.00 € en dépenses et 65 814.00 € en recettes

Total du Budget 2025 : 747 546.07 € en dépenses et 798 496.87 € en recettes

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé les comptes du B.P. 2025 de la commune.

• **Attribution des subventions 2025 pour les associations**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- AFR de St Sernin sur Rance : ..... 100 €

- ADMR St Sernin sur Rance : ..... 200 €

- Amicale des Sapeurs-pompiers de St Sernin : ..... 80 €

- Jeunesse sportive Vallée du Rance : ..... 200 €

- Sté de Pêche de la Vallée du Rance : ..... 50 €

- Sté de Pêche de la Vallée du Rance « école de pêche ».... 50 €

## VI - COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'adhésion au CAUE pour 2025 : non.
- Demande de subvention de l'ADMR
- Changement de prestataire pour l'entretien annuel des cloches : passage avec l'entreprise Brouillet
- Invitation à la création de la nouvelle association intercommunale
- Proposition de vente de matériel par le restaurant « La Cave »

Fin de la séance : 23h35

Fait à Pousthomy, le 11 avril 2025

Le Maire, Jacqueline LAVABRE

